

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 2 NOVEMBRE 2010**

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Antoine FONTE, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,
d'une part,

Et

2) L'association dénommée « Compagnie Pardès Rimonim », représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre SINAPI, ci-après désignée par les termes « compagnie Pardès Rimonim »,
d'autre part,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 2 novembre 2010 par la Ville de Metz en faveur de la compagnie Pardès Rimonim dont le siège est situé 17 chemin de la Latte à Marly pour les années 2010-2012, notamment l'article 3 qui précise que la subvention d'un montant global de 25 000 euros pour l'année 2011 sera versée sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

La Ville de Metz, par délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2011, s'engage à soutenir financièrement le fonctionnement et le projet de création théâtrale « Je suis le garçon qui ne parlera pas » de la compagnie Pardès Rimonim pour l'année 2011 pour un montant de 20 000 euros afin de lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général.

Cette subvention a été déterminée au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par l'association bénéficiaire pour l'année concernée. Elle ne comprend pas l'aide à la médiation auprès des publics dans le cadre de sa résidence artistique en quartier qui fera l'objet d'un avenant ultérieur, après évaluation de la première année de travail et des perspectives.

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens susvisée demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le (en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué :

Antoine FONTE

Pour la compagnie Pardès Rimonim

Le Président :

Jean-Pierre SINAPI